

OBJET : RÈGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS POUR LE SOUTIEN
À LA MISE EN PLACE D'OUVRAGES COMMUNAUX
DE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 18 juin 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 25 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Adeline BOURSIER, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Christian CASSULO, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Christian LYONNET, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Patrice POTONNIER, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Béatrice DAUPHIN à Flora GAUTIER, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Géraldine DERGELET à Jean-Yves BONNEFOY, Thierry



DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Pascale PELOUX, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Clément GAUMON à Adeline BOURSIER, Cindy GIARDINA à Jean-Paul FORESTIER, Valéry GOUTTEFARDE à Claudine COURT, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Cécile MARRIETTE, Eric LARDON à Thierry HAREUX, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL à Jean-Baptiste CHOSSY, Thierry MISSONNIER à Christelle MASSON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Olivier JOLY, Frédérique SERET à Patrice POTIONNIER, Christian SOULIER à Annie OSTARD, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN

Absents : Roland BONNEFOI, Roland BOST, Christophe DESTRAS, André GAY, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	94
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	27
Nombre de membres absents :	7
Nombre de votants :	121

Vu l'article L.5216-5 du CGCT,

Vu le règlement de fonds de concours pour le soutien à la mise en place d'ouvrages communaux de gestion intégrée des eaux pluviales annexé

La réalisation des voies publiques et des aires de stationnement a conduit à une imperméabilisation des sols qui accentue le ruissellement. Ce dernier peut contrarier le bon usage de la voie publique et provoquer des dommages aux propriétés riveraines. La réalisation de réseaux et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales permet de limiter ces impacts en collectant ces eaux et en maîtrisant les débits d'écoulement.

De nombreux projets de voirie et d'aménagements urbains communaux ou communautaires sont réalisés sur le territoire de Loire Forez agglomération. Ces projets sont des opportunités pour limiter le ruissellement des eaux pluviales et améliorer leur gestion sur l'emprise du projet.

Dans ce contexte, Loire Forez agglomération s'est dotée d'une politique d'accompagnement technique et financier afin de déployer la gestion intégrée des eaux pluviales et/ou la désimperméabilisation sur l'ensemble du territoire et souhaite soutenir les projets communaux dans ce déploiement.

Pour les projets sur l'emprise d'une voirie communautaire, le dispositif de subvention est automatique et mis en place au sein de l'agglomération.

Pour les projets sur l'emprise d'une voirie ou d'une place de compétence communale, la mise en place d'un fonds de concours et d'un règlement sont nécessaires.

Le règlement de fonds de concours fixe les règles générales, les modalités de candidature, l'éligibilité, les dispositions financières, les modalités de versement et l'engagement de la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Les dépenses d'investissement et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales et/ou de désimperméabilisation peuvent bénéficier de 20% ou de 80% d'aides sur les dépenses éligibles selon deux critères : la priorité vis-à-vis du schéma directeur d'assainissement et l'exutoire actuel des eaux pluviales (réseau unitaire, réseau d'eaux pluviales ou milieu naturel). Le logigramme en annexe précise le taux de subvention en fonction de ces priorités.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder 50% du reste à charge de la commune sur l'ensemble de l'opération.

Les dossiers de demande de soutien seront soumis à la validation du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- valider le règlement de fonds de concours pour le soutien à la mise en place d'ouvrages communaux de gestion intégrée des eaux pluviales.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- valide le règlement de fonds de concours pour le soutien à la mise en place d'ouvrages communaux de gestion intégrée des eaux pluviales.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 25 juin 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,